

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
85280-2026-013

Avenant 1 lot 5 chape carrelage faïence – réhabilitation vestiaire foot

Le Maire de la Commune de SALLERTAINE (Vendée),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 Juin 2020, à son point n°4, en ce qu'elle autorise Monsieur Le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dont les montants sont inférieurs au seuil des marchés formalisés, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu le marché à procédure adapté concernant la construction d'une halle couverte – 53 rue de Verdun,

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter l'avenant n°1 au lot 5 pour l'extension et réhabilitation des vestiaires de foot de l'entreprise 13 rue Niepce – 85 220 Coëx pour un montant de 3 126.31€TTC.

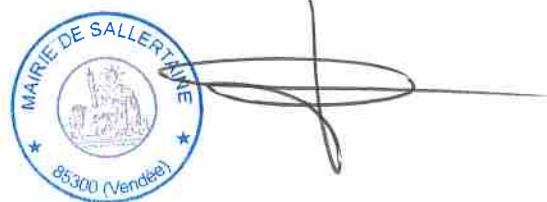
Article 2 : La Directrice Générale des Services et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune puis affichée en mairie.

Monsieur Le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du Conseil Municipal de la présente décision.

A SALLERTAINE,
le 27 Janvier 2026

Le Maire, Jean-Luc MENUET

The image shows the official circular stamp of the Municipality of Sallertaine, Vendée, with the number 85300. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.